

REPUBLIQUE DU NIGER
ASSEMBLEE NATIONALE

LA STRATEGIE NATIONALE DE MICROFINANCE

Présentée par Mme BANA FATIMA MOUTARI
Députée Nationale
Rapporteur Affaires Sociales
Vice présidente du Réseau Population
Décembre 2005

Résumé

Introduction

Au Niger comme dans beaucoup d'autres pays africain la réflexion sur la microfinance est née de celle menée sur le financement de l'agriculture paysanne. Elle a pendant longtemps porté sur le seul crédit à la production agricole (campagne, équipements et commercialisation). A partir des années 1980 cette réflexion a progressivement abordé les autres demandes de services financiers des populations rurales (épargne et financement des activités non agricoles).

Au cours des années 1990 la microfinance a été reconnue comme un outil efficace permettant de réduire les effets de la pauvreté. La réflexion sur les institutions les mieux à même de fournir ces services a connu une progression parallèle. L'inadaptation des institutions bancaires (étatiques ou privées) à répondre directement et de façon rentable à la demande individuelle des populations rurales (grand nombre de clients, faibles montants) est clairement apparue. De nombreux projets de développement se sont alors dotés de volets crédit qui ne pouvaient constituer au mieux que des solutions transitoires. Ce n'est que vers la fin des années 1980 (MCPEC) que sont apparues au Niger les premières tentatives de créer des structures de proximité, financièrement viables et pérennes et capables de fournir des services financiers adaptés.

Contexte

Le contexte nigérien est marqué par la difficulté des conditions naturelles qui confinent la grande majorité de ses 12,5 millions d'habitants (2005), essentiellement des ruraux, dans une bande de 1500 km de long et 150 km de large située au Sud du pays. Même si quelques potentialités d'exportation (bétail, oignon, niébé) ou de développement de l'irrigation existent, l'agriculture reste essentiellement vivrière et pluviale et donc vulnérable aux risques de sécheresse. Le PIB par habitant était estimé en 1998 à 190 \$EU par an. L'indicateur de développement humain place le Niger parmi les cinq pays les plus pauvres. La pauvreté touchait en 1994 près des deux tiers de la population.

La reprise en 1999 du processus démocratique a permis une nouvelle donne sociale et économique, le redémarrage des relations de coopération et l'accession du Niger à l'initiative PPTE¹. Le Gouvernement de la 5^{ème} République issu des élections démocratiques a entrepris avec l'aide de la communauté internationale un rétablissement macro-économique visant à atteindre les critères de convergence définis au sein de l'UEMOA. Il mise sur l'établissement d'un dialogue actif et constructif avec les acteurs économiques et sociaux et la société civile.

Analyse du secteur

Description de la demande

La demande en services financiers ruraux reste mal connue au Niger, tant sur les plans qualitatifs que quantitatifs. Néanmoins, il est possible d'affirmer que la totalité des familles rurales et plus généralement des familles n'ayant pas accès aux services des banques sont potentiellement demandeuses de services financiers adaptés : différents aspects de la demande ont pu être identifiés au travers d'études d'impact d'expériences d'épargne ou de crédit et d'études de filières. Il s'agit principalement :

- des activités productives (court et moyen terme) qu'il s'agisse d'achats d'intrants ou de matières premières, du stockage, de l'embouche, du petit commerce, de la transformation et commercialisation, de l'artisanat, d'achats d'équipements, ...,
- des dépenses prévisibles ou non de consommation (par exemple : vivres pendant la période de soudure, frais de santé et de scolarité...) d'investissement (amélioration de l'habitat...) ou liées aux traditions sociales (baptêmes,...),

¹ réduction de la dette des Pays Pauvres Très Endettés

- de la constitution d'épargne pour sécuriser les disponibilités monétaires des familles, accumuler en vue de dépenses prévues pour le futur ou de se donner la capacité de faire face aux situations imprévues.

Cette demande concerne à la fois des produits de crédit et d'épargne.

Description de l'offre²

Trois types principaux de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) existent aujourd'hui au Niger : environ 120 mutuelles d'épargne et de crédit (crédit fait essentiellement à partir de l'épargne déposée par les membres) ; une dizaine de structures de crédit direct pérennes, ou tentant de le devenir, qui utilisent des fonds provenant de lignes externes ; une quarantaine de projets à volet crédit n'ayant pas en général de volonté de pérennisation.

Ces SFD sont essentiellement implantés dans les zones rurales les plus peuplées ou en milieu urbain. Dans les zones moins densément peuplées les coûts d'opération deviennent, pour la plupart des systèmes actuels, dissuasifs. De petits groupements de type tontine, ou des banques de céréales ayant développé des services financiers.

Les SFD touchent ainsi environ 142 000 personnes (dont une majorité de femmes) soit 3% de la population active. Les mutuelles comptent environ 35 000 membres. Même compte tenu des précautions nécessaires dans l'utilisation des quelques données disponibles.

En 1997 les ressources des SFD étaient constituées pour des parts sensiblement égales de fonds propres, d'épargne et de lignes externes³. Le refinancement bancaire est quasiment inexistant. Les dépôts des SFD auprès des banques représentent environ un cinquième de leurs ressources totales (dont plus de la moitié en dépôts à terme). Les SFD nigériens ne sont pas encore capables de survivre et de se développer sur la seule base de leurs activités d'épargne et de crédit et restent pour la plupart dépendants des appuis extérieurs. Leur organisation interne reste faible voire très insuffisante.

Organisation du secteur

Le cadre juridique et réglementaire en vigueur au Niger (loi PARMEC) est celui adopté par l'ensemble des pays de l'UEMOA à partir de 1993 (1996 pour le Niger). Il donne un statut et fixe des règles prudentielles pour les institutions mutualistes et prévoit pour les autres types de SFD la possibilité d'opérer sous un régime de conventions provisoires. Comme dans les autres pays de l'UEMOA, l'application de cette réglementation est confiée, en liaison avec la BCEAO, à une cellule spécialisée créée au sein du Ministère des Finances et de l'Economie. Au Niger 75 des 120 mutuelles ont reçu leur agrément, 4 opérations de crédit direct et deux projets à volet crédit se sont placés sous le régime de la convention. Une association professionnelle a été créée en 1999 sur l'initiative des principaux SFD. Historiquement, le Ministère du Développement Agricole joue un rôle moteur de promotion des SFD en milieu rural.

² l'usage de données numérique est à dessein limité. En effet : (i) le dernier inventaire date de 1997 et de nombreuses évolutions se sont depuis produites (par exemple des projets se sont achevés : leurs lignes de crédit sont elles encore actives ?, qui peut/doit fournir l'information ?), (ii) trop peu de SFD (notamment les projets) fournissent de façon régulière des informations utilisables, (iii) du fait de la faible taille du secteur, les chiffres traduisent plus les événements conjoncturels (apparition ou disparition d'un SFD, ou son passage d'un groupe à l'autre) plus que les tendances structurelles, (iv) l'alternance entre sécheresses et bonnes années agricoles complique l'identification des tendances

³ en 1998 du fait de la clôture de projets les lignes externes ne représentaient plus que 10% du total

Analyse

Malgré le climat difficile, la faible densité de population et sa pauvreté, des opportunités économiques existent et la société nigérienne fait preuve de dynamisme. Le Gouvernement mise sur la décentralisation et le partenariat (public, privé, société civile). La demande solvable de services financiers décentralisés est significative, de même que les impacts positifs possibles. Les systèmes et produits existant ne permettent pas de répondre que partiellement à cette demande. En outre sa dispersion entraîne des coûts d'opération élevés. Des expériences innovantes sont en cours pour tenter de développer une offre accessible et adaptée aux populations les plus vulnérables. Elles dépendent des appuis externes, en effet, les SFD concentrés sur l'atteinte de l'équilibre financier et leur pérennisation n'ont que peu de possibilité d'investir dans l'innovation.

Le Gouvernement a pris des options claires en faveur du développement d'un secteur professionnel et pérenne de la microfinance mais elles ne sont pas encore réellement traduites dans les faits et les opérations de crédit menées par des structures non financières sont encore nombreuses. Le Gouvernement a affiché sa volonté de dialogue et de travailler en partenariat et les SFD se sont dotés d'une association professionnelle mais cette concertation n'est pas encore effective. Le cadre réglementaire (loi PARMEC) est perfectible et son degré d'application reste insuffisant. Le Système judiciaire est peu performant et les autorités administratives et coutumières sont trop souvent appelées à s'y substituer. Aucun de ces intervenants n'a de connaissance spécifique de la microfinance.

Bien que les SFD comptent avec un noyau de cadres motivés issus de projets de développement et du secteur bancaire, les ressources humaines du secteur restent insuffisantes en quantité et en qualité. Des leaders issus des caisses de base n'ont pas encore émergés. Les outils de comptabilité et gestion, le contrôle interne sont insuffisants. Peu de SFD peuvent recourir au contrôle externe en raison de son coût. La plupart des SFD ont des niveaux de fonds propres ou de ressources longues insuffisants ce qui limite leur capacité à faire du crédit (notamment du moyen et long terme), à accéder au refinancement bancaire et donc leur rentabilité.

Vision à long terme et principes directeurs

L'ensemble des principaux acteurs de la microfinance au Niger ont souhaité se doter d'un document de stratégie nationale, élaboré en concertation⁴ et qui définit une vision commune du futur à long terme (ici 10 ans) du secteur⁵ et un jeu de mesures à mettre en œuvre au cours des quatre prochaines années⁶. Ce travail a comporté plusieurs étapes de réflexion de rédaction et de consultation qui se sont étalées sur l'année 2000 et le premier trimestre 2001.

Dans une dizaine d'années le secteur se caractériserait par :

- des systèmes financiers viables et offrant des services diversifiés ;
- une couverture totale du territoire et des différentes clientèles en particulier les plus pauvres ;
- un cadre juridique et des mécanismes de contrôle adaptés ;
- une articulation pérenne entre les SFD et le secteur financier formel ;
- des prestations de services pérennes et adaptées sont accessibles pour les SFD ;
- un secteur organisé et géré dans le cadre d'un partenariat ;
- une association professionnelle efficace ;
- des mécanismes pérennes d'innovation permettent aux SFD de continuer à évoluer.

Les SFD auraient contribué de façon significative à :

- l'augmentation des revenus de la population et de leur sécurité alimentaire;

⁴ certains partenaires au développement (Banque Mondiale, FIDA et MAE français) ont appuyé la formalisation du document de stratégie rédigé par un groupe associant représentants des institutions publiques et des SFD

⁵ il s'agit d'une image (d'un imaginaire) consensuelle des évolutions de long terme telles que les acteurs les envisagent aujourd'hui; son intérêt n'est pas d'être scientifiquement exacte ou rigoureuse, mais de contribuer à la cohésion des partenaires en leur fournissant une référence commune

⁶ il s'agit là en revanche de mesures qui devront être mises en œuvre par les principaux acteurs

la densification et la monétarisation du tissu économique ;
une contribution à la lutte contre l'exclusion ;
une diminution du surendettement des ménages ;
une sécurisation de l'épargne des ménages et des liquidités de leurs organisations ;
un renforcement des capacités d'autopromotion, des savoir-faire et de l'autonomie des ménages et de leurs organisations.

Le volume d'activité des SFD aurait atteint les ordres de grandeur suivants :
une clientèle totale d'environ 15% de la population active soit 700 000 clients ;
les dépôts de cette clientèle dans les SFD dépasseraient légèrement les 10 milliards de FCFA⁷ ;
l'encours des crédits serait de l'ordre de 15 milliards de FCFA.

Quelques grands principes orienteraient cette évolution :
offrir des services financiers décentralisés adaptés et accessibles aux populations vulnérables ;
construire des systèmes financiers décentralisés appropriés par leurs membres ;
rechercher la pérennité des opérateurs de microfinance (rentabilité et professionnalisation) ;
organiser et gérer le secteur de façon pérenne selon une logique de partenariat ;
concilier du mieux possible la finalité du secteur et la recherche de viabilité financière.

⁷ taux de croissance de 15% par an par rapport à la situation actuelle

1. INTRODUCTION

L'évolution des réflexions, politiques et pratiques en matière de financement du monde rural et de systèmes financiers décentralisés n'a pas été fondamentalement différente au Niger de celles observables au niveau global (mondial).

Les services financiers permettent par l'instrument du crédit un effet de levier (de multiplicateur) sur l'activité économique. Plus généralement, les services financiers, qu'ils soient « modernes » ou traditionnels, tels que l'épargne ou l'assurance mais aussi le crédit constituent des outils de gestion, de réduction et de partage des risques mais aussi contribuent au maintien et au renforcement des liens sociaux. Face à un événement imprévisible il est possible de mobiliser une épargne ou de contracter un emprunt. Prendre une assurance ou un prêt permet de faire supporter, moyennant un coût, une partie des risques par un tiers : la compagnie d'assurance ou la banque. Avoir accès aux services financiers permet également de se projeter dans l'avenir (très proche ou plus lointain) pour réduire les risques (épargne ou assurance) ou entreprendre une activité ou réaliser un projet (épargne et crédit).

Il est aujourd'hui universellement reconnu que ces logiques sont valides non seulement pour ce qui concerne l'activité économique des entreprises mais également pour l'économie des familles même les plus pauvres tant pour leurs activités économiques et productives que pour leurs besoins sociaux (santé, éducation, réseaux de solidarité et de réciprocité, etc.) .

Au Niger le secteur connaît une évolution de ce type mais à un stade moins avancé. Les banques de développement et les institutions financières d'Etat créées dans les années 1960 n'ont réussi, ni à fournir des services accessibles et adaptés aux populations rurales ou au secteur informel, ni à assurer leur propre viabilité. Tant la CNCA que la BDRN ou la CNE ont du être mises en liquidation vers la fin des années 1980. Les banques privées ne se sont pas engagées dans le financement du monde rural ou la fourniture de services financiers accessibles et adaptés au secteur informel, considérant ces activités comme trop risquées et surtout engendrant des coûts de gestion et d'administration (coûts dits de transaction) trop importants. La seule offre de services financiers visant les ruraux et les plus pauvres (hormis les circuits traditionnels informels) a été alors le fait de projets de développement dotés d'un volet crédit dont la durée de vie dans la quasi-totalité des cas ne dépassait pas celle limitée du projet. Ils ne visaient pas la constitution de mécanismes de financement pérennes. Le crédit n'était souvent conçu que comme un instrument destiné à donner aux populations cibles des projets les moyens de contribuer à la réalisation des véritables objectifs de ces projets.

C'est vers la fin des années 1980 que les premières tentatives de construire des institutions pérennes capables de fournir des services financiers adaptés aux populations les plus pauvres ont vu le jour au Niger avec les premiers pas du réseau MCPEC (1989) et le développement de mutuelles offrant des services d'épargne et de crédit. D'autres opérations sont ensuite apparues au cours des années 1990, et aujourd'hui une vingtaine d'expériences diversifiées mais visant toutes la construction ou le renforcement de mécanismes de financement pérennes accessibles aux populations pauvres sont en cours.

Ces systèmes et ces expériences restent fragiles et leur couverture des besoins limitée, mais ils ont déjà fait la preuve de leur potentiel pour répondre à la demande des populations pauvres et leur permettre des améliorations en termes de :

- sécurisation de l'économie familiale, de la sécurité alimentaire et garde-fou contre la marginalisation sociale,
- effet de levier et sécurisation des activités économiques familiales ou individuelles (femmes notamment),
- redistribution d'une part plus importante de la valeur ajoutée vers les petits producteurs agricoles ou les artisans.

Cette réflexion, traduite dans le présent document, a porté sur :

- une analyse du contexte et un diagnostic des contraintes et des opportunités de la microfinance au Niger ;
- l'affirmation de grands principes directeurs et l'élaboration d'une vision du secteur dans un avenir à long terme ;
- la conception d'une stratégie opérationnelle sur quatre ans comportant objectifs, mesures et actions,
- une récapitulation mettant en lumière le rôle et la contribution attendue des différents acteurs ;
- des outils de suivi et de pilotage de cette stratégie.

2. CONTEXTE ET DIAGNOSTIC

Le Niger est un pays enclavé situé dans la zone saharo-sahélienne, dont la superficie est de 1.267 000 Km², bordé au Nord par l'Algérie et la Libye, à l'Ouest par le Mali et le Burkina-Faso, au Sud par le Bénin et le Nigéria enfin à l'Est par le Tchad. Depuis son indépendance en 1960, ses frontières sont stables et il a maintenu de bonnes relations avec ses voisins. Sur le plan climatique, on peut distinguer trois zones bien distinctes:

- les deux tiers du territoire, au nord appartiennent à la zone saharienne et reçoivent moins de 200 m/m de pluie par an,
- la zone sud, qui s'étend sur 1500 km le long de la frontière avec le Nigéria, et sur 100 à 150 km de large, présente un climat sahélien aride ou semi-aride, avec 200 à 600 m/m de pluie et
- une petite partie au sud, entre le Bénin et le Nigéria, présente un climat soudanien, avec plus de 600 m/m de pluie par an.

La population est évaluée en 2005 à 12,5 millions d'habitants, avec un taux de croissance de 3,3%. Environ 85% de la population vit au Sud dans la zone sahélienne, dans une large bande le long de la frontière du Nigéria, et 19,8 % vit en zone urbaine (taux de croissance de la population urbaine: 6%).

Le secteur agricole

La croissance de la production agricole est légèrement moins rapide (3%) que celle de la population.

- Les principales contraintes au développement de l'agriculture sont:
 - la dégradation des ressources naturelles, due à la sécheresse, à la pauvreté des sols, à certaines mauvaises pratiques traditionnelles, au système de tenure des terres (le faire valoir indirect ne favorise pas l'investissement);
 - l'inefficacité de certains systèmes de culture, de conduite des troupeaux et d'agroforesterie;
 - l'échec des systèmes de grande irrigation, et le développement insuffisant de la petite irrigation, en dépit de l'existence d'un fort potentiel dans ce domaine;
 - l'insuffisance des services au secteur agricole, en particulier des services financiers ruraux.

Cependant, des potentialités existent, principalement dans le développement de la petite irrigation et de l'élevage et dans celui de quelques filières de production végétale (niébé, oignon, poivron séché, souchet...):

Situation de la pauvreté

Phénomène complexe la pauvreté se traduit en particulier par :

- des revenus insuffisants pour faire face aux dépenses destinées aux besoins de base

(alimentation, eau potable, habillement, logement) ;

- l'impossibilité d'accéder à des services essentiels (santé, éducation en particulier) ;
- une exposition aux risques de déstructuration et d'exclusion sociale,
- vulnérabilité accrue aux risques naturels (sécheresses, acridiens...).

Toutes les données disponibles soulignent l'importance de la pauvreté au Niger :

- le produit national brut par habitant était, en 1998, estimé à 190 \$ EU⁸ par an,
- l'Indicateur du Développement Humain, indicateur composite prenant en compte de multiples dimensions de la pauvreté, place également le Niger parmi les cinq pays les plus pauvres⁹ ;
- la consommation finale des ménages était estimée en 1992¹⁰ à 528 milliards de FCFA soit un niveau moyen de 64 400 FCFA par personne et par an alors que le seuil de pauvreté se situait, pour le milieu urbain, à 75 000 FCFA et celui d'extrême pauvreté à 50 000 FCFA. Ces niveaux étaient respectivement de 50 000 FCFA et 35 000 FCFA pour le milieu rural.

Ce sont ainsi près des deux tiers de la population nigérienne qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, la moitié de ceux-ci étant touchés par l'extrême pauvreté. Plus de 86% des pauvres sont des ruraux, la pauvreté ne touchant qu'un peu moins de la moitié de la population de Niamey.

Le niveau d'éducation est fortement corrélé avec celui de pauvreté, de même la pauvreté est plus fréquente dans les ménages dont l'effectif est important et touche plus les femmes que les hommes.

En milieu urbain la précarité ou la nature informelle des emplois se traduit par une exposition plus importante à la pauvreté. En milieu rural la prédominance de l'agriculture pluviale très soumise à un climat hostile et une pluviométrie très aléatoire accroît les risques de pauvreté. Seuls les ruraux vivants dans les ménages dont le chef est salarié, commerçant ou retraité, soit 5 % seulement des ménages ruraux, échappent à la pauvreté.

Evolution politique et économique

La situation macro-économique du Niger est caractérisée par des déséquilibres structurels nombreux et très importants en particulier :

- la dette externe dépasse aujourd'hui un milliard et demi de \$EU (ou 1 000 milliards de FCFA);
- la balance des transactions courantes est déficitaire de près d'une centaine de millions de \$EU (50 milliards de FCFA);
- la dette publique interne dépasse les 200 milliards de FCFA (300 millions de \$EU) ;

La reprise en 1999 du processus démocratique a permis la tenue d'élections libres qui ont se sont traduites par l'adoption dès le début de l'an 2000 d'une stratégie et d'un programme qui ont fait l'objet d'une large diffusion et ont permis la reprise, dès le premier semestre 2000, des relations de coopération internationale.

Populations cibles et demande de services financiers

Les populations cibles des SFD dépendent à la fois des objectifs spécifiques des SFD eux-mêmes et des types d'agents économiques de leurs zones d'intervention. Les informations disponibles sont globales et qualitatives, les SFD ne s'investissant pas ou très peu dans des analyses de stratification sociale de leurs populations cibles. En effet, ils se contentent généralement de collecter des données statistiques sur la proportion femmes - hommes et la profession de l'emprunteur ou du déposant.

⁸ 200^{ème} rang sur 210 pays classés

⁹ avec une valeur de l'index de 0,298 le Niger se situe au 173^{ème} rang sur 174 pays classés

¹⁰ étude « Profil de Pauvreté au Niger », 1994

On distingue ainsi différentes populations cibles :

- en milieu urbain, les petits entrepreneurs hommes et femmes à besoin structurel de financement, qui évoluent dans le secteur informel et qui exercent généralement une activité économique de taille réduite. On trouve également des fonctionnaires ne remplissant pas les conditions d'ouverture d'un compte bancaire. L'irrégularité dans le paiement des salaires constatée ces dernières années et l'inactivité de la seule banque de l'habitat du pays, ont en effet conduit bon nombre de fonctionnaires à s'orienter vers les IMF.
- en milieu rural, compte tenu de la difficulté de distinguer les agents à capacité de financement (ménages) des agents à besoin de financement (micro-entreprises), les SFD ont comme population cible, toute celle capable d'entreprendre une activité génératrice de revenus (embouche, spéculations diverses, petit commerce, transformation alimentaire, etc.). La frange de la population en situation de précarité permanente n'a pas accès (ou difficilement) aux services financiers fournis par les SFD. De plus, sont généralement exclus les notables, les chefs de canton, les fonctionnaires et les gros commerçants. Ceci trouve une explication dans le fait d'une part que les montants de crédit octroyés sont généralement faibles, d'autre part que ces catégories sont sujettes à une forte mobilité et enfin qu'elles sont sollicitées pour des arbitrages en cas d'impayés.
- enfin, même si toutes les opérations de microfinance sont ouvertes aux femmes, certains SFD ne s'adressent spécifiquement qu'à ce groupe cible. C'est ainsi que les femmes sont numériquement les plus nombreuses au sein des opérations de microfinance (de l'ordre des deux tiers du total des membres).

Demande de services financiers

La demande de services financiers de ces populations est diversifiée. Les objets d'application sont divers :

- les activités productives (court et moyen terme) qu'il s'agisse d'achats d'intrants ou de matières premières, du stockage, de l'embouche, du petit commerce, de la transformation et commercialisation, de l'artisanat, d'achats d'équipements ...
- les dépenses prévisibles ou non de consommation (par exemple : vivres pendant la période de soudure, frais de santé et de scolarité...) d'investissement (amélioration de l'habitat...) ou liées aux traditions sociales (baptêmes...);
- la constitution d'épargne pour sécuriser les disponibilités monétaires des familles, accumulée en vue de dépenses prévues pour le futur ou de se donner la capacité de faire face aux situations imprévues

Les rôles joués par les services financiers sont de diverses natures : effet de levier sur le développement, promotion personnelle, possibilité de concrétiser des projets, sécurisation des activités productives, de l'économie des ménages et de leur patrimoine.

Cette demande concerne à la fois des produits de crédit et d'épargne, et fort probablement (cela n'a pas encore été testé) d'assurance ou de facilitation des mouvements de fonds (moyens de paiement à distance, chèques...).

Description du secteur

L'émergence relativement récente des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) résulte en grande partie des échecs et limites des systèmes de financement classiques. En effet, la liquidation de la principale banque de développement (BDRN) et des structures de financement de l'agriculture et des petites et moyennes entreprises (CNCA) a laissé le milieu rural sans institutions formelles de financement. Par ailleurs, le manque d'intérêt des banques commerciales pour la clientèle rurale et des populations pauvres, jugées trop risquées et coûteuses à atteindre n'a pas permis de combler ce vide. Cette situation a mis en relief la nécessité de reconnaître et de prendre en considération les pratiques populaires de l'épargne dans les stratégies de développement. Ainsi, pour répondre aux besoins financiers de la population rurale, l'Etat et ses partenaires au développement (ONG, bailleurs de fonds)

ont favorisé la mise en place de systèmes de financement de proximité. Un certain nombre de systèmes financiers décentralisés (SFD) se sont alors ainsi développés au cours des huit dernières années.

(a) Typologie

La typologie utilisée sur l'ensemble de l'UEMOA distingue trois catégories de SFD, tous présents au Niger :

- les institutions d'épargne et de crédit ;
- les organisations ayant comme activité principale ou unique la distribution du crédit (expérience de crédit direct) ;
- les organisations pour lesquelles l'octroi de crédit est une activité accessoire (projet ayant un volet crédit).

Les institutions d'épargne et de crédit (environ 120) sont majoritairement basées sur le rôle central de l'épargne pour alimenter le crédit. Les principales institutions de ce type au Niger sont la Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit TAÏMAKO, le Mouvement des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (MCPEC), les mutuelles suivies par le Projet de Promotion des Mutuelles Rurales (PMR), la Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Femmes (MECREF), la mutuelle N'GADA de Diffa. Leurs modes de fonctionnement et d'intervention se caractérisent par le fait que l'épargne est généralement préalable au crédit. Outre ces caisses d'épargne et de crédit institutionnalisées se développent, des expériences informelles d'épargne et de crédit (Mata Masu Dubara, banques villageoises du CRN, banques de céréales évoluées...) qui constituent des modèles encore plus décentralisés et ancrés directement dans le milieu.

Les expériences de crédit direct (moins d'une dizaine) regroupent des systèmes qui de manière générale ont privilégié le crédit comme activité centrale de leurs opérations sans le lier obligatoirement à la constitution préalable d'une épargne. Certaines de ces expériences font référence, dans leur mode d'opération, au modèle de la Grameen Bank du Bangladesh (groupes de caution solidaire). On peut également classer dans ce type certaines expériences de financement de la micro entreprise. Ces expériences restent peu nombreuses au Niger. La plus significative est le Service d'Intermédiation en Crédit Rural (SICR-KOKARI).

Les projets à volet crédit (une quarantaine) ne font pas des services financiers leur activité principale. Ce volet constitue une composante parmi d'autres souvent seulement destinée à permettre d'atteindre les objectifs des autres composantes. Du fait de la durée de vie limitée des projets, il n'ont pas la possibilité (même pour ceux qui le souhaitent) de se pérenniser ou de se professionnaliser. Bien que ces mécanismes soient encore nombreux et importants en termes de montant (une quarantaine d'opérations recensées) on voit de plus en plus les activités de microfinance des projets être confiées à (ou venir renforcer) des institutions professionnelles de microfinance appartenant à l'un des deux types précédents. Dans quelques cas des tentatives ont été engagées pour faire évoluer ces cellules crédit de projets vers des institutions de microfinance (PBVT notamment).

(b) Couverture

Les SFD sont généralement implantés dans les régions à plus forte densité de population, ce qui fait que certaines zones sont pratiquement ignorées (cas du département d'Agadez¹¹). Les zones les plus touchées par les SFD sont situées dans la partie Sud du pays: dans le Sud Zinder, les arrondissements de Mirriah, Matamey et Magariah; dans le Sud Maradi, les arrondissements de Guidam Roumji, Madarounfa, Aguié et Tessaoua; dans le Sud Tahoua, les arrondissements de Madaoua, Birni N'Koni, Illéla, Bouza, Keita et Tahoua; et dans le Sud Dosso, l'arrondissement de Gaya. Dans certaines zones cohabitent avec plus ou moins de succès un nombre relativement important de SFD. Au Niger, la dispersion de la clientèle constitue, par l'accroissement des coûts d'opération qu'elle entraîne, une des

¹¹ une seule mutuelle (InGall) et une opération de micro-crédit à AGADEZ (toutes deux récentes)

principales contraintes au développement des SFD. De ce fait, les systèmes qui opèrent principalement en milieu urbain ont moins de difficultés à atteindre l'équilibre financier.

Les SFD touchent environ 142 000 personnes, représentant près de 3% de la population active évaluée à 5 millions. On ne dispose pas de statistiques sur les différents types de clientèle, sauf pour ce qui concerne les femmes. Leur participation dans les SFD mixtes était estimée en moyenne à 35% des membres à la fin de 1997. En outre, 12 opérations de microfinance (1/4 des opérations) s'adressent exclusivement aux femmes. Au total, les femmes représentent près des 2/3 des personnes touchées par les SFD, avec 82 000 femmes (dont 52 000 à travers des opérations spécifiques).

(c) Services offerts

(i) Les crédits

L'évolution de l'encours des crédits traduit le dynamisme du secteur des services financiers décentralisés au Niger entre 1996 et 1998 et l'influence de l'environnement économique et social sur son évolution. L'encours des crédits, après une hausse de 69% en 1997, a connu un recul de 27% en 1998 essentiellement du fait de l'arrivée à terme de plusieurs projets à volet crédit (842 millions en 1997 et 340 millions en 1998). Le rythme de progression des crédits octroyés par les mutuelles a été plus lent (31% en 1998 contre 130% en 1997) traduisant une pose dans la création de nouvelles mutuelles et une volonté de consolidation des structures existantes en réponse à une conjoncture économique défavorable (sécheresse, déséquilibres macro-économiques).

La structure du portefeuille des institutions recensées entre 1996 et 1997 montre une prédominance des crédits à court terme. Ils représentent en moyenne 77% de l'encours total des crédits. Les crédits à moyen terme, pratiqués seulement par quelques structures représentent 23% de l'encours en 1998. La prédominance des crédits à court terme pourrait s'expliquer par les facteurs ci-après :

- les opérateurs économiques en milieu rural notamment, n'arrivent pas à réunir les conditions de garantie exigées par les SFD;
- ces derniers estiment que les activités d'investissement sont trop risquées eu égard notamment aux conditions de taux applicables;
- il y a une certaine inadéquation entre les ressources des SFD et les besoins d'investissement des entreprises qui fait que ces SFD sont limités dans leurs interventions.

De fait la part des crédits sains n'est que de 27 % pour les prêts à moyen terme alors qu'il atteint 77 % en moyenne pour les prêts à court terme (ce qui reste d'ailleurs largement insuffisant pour permettre même avec des taux d'intérêt élevés d'assurer la viabilité et la pérennité de toute structure de financement)

(ii) L'épargne

Les services d'épargne (dépôts à vue essentiellement mais également dépôts à terme) sont, bien sûr, surtout le fait des structures d'épargne et de crédit (90% avec 54% pour la seule mutuelle TAIMAKO qui opère essentiellement en milieu urbain). L'épargne peu importante, collectée par les projets à volet crédit ou les opérations de crédit direct correspond surtout à la constitution de dépôts de garantie obligatoires. La forte progression de l'épargne enregistrée en 1997 (les dépôts avaient pratiquement doublé par rapport à 1996) a été suivie d'une croissance très faible (4%) en 1998 (du fait de l'impact de la mauvaise année agricole de 1997). Fin 1998 les dépôts totaux s'élevaient à 1 337 millions de FCFA.

(d) Origine des ressources

Les systèmes d'épargne crédit tirent bien sûr sur une partie de leurs ressources des dépôts qui leur sont confiés. Les autres ressources proviennent :

- des fonds propres (parts sociales, subventions, reports de résultats, réserves),
- de fonds « confiés » par des projets ou des bailleurs de fonds (souvent appelés lignes de crédit) selon des mécanismes en général peu clairs et juridiquement peu solides,
- de prêts bancaires (adossés à un des garanties mises en place par des projets).
-

(e) Relations avec les banques

Afin de sécuriser leurs opérations et leur structure financière les structures d'épargne et de crédit réalisent des dépôts auprès des banques. Ces dépôts se montaient en 1998 à environ 1 milliard de FCFA dont un peu plus de la moitié était sous la forme de dépôts à terme rémunérés. Les dépôts des SFD ne représentent encore que de l'ordre de 1 à 2 % des dépôts totaux collectés par les banques.

Jusqu'à présent les banques ne refinancent pas les SFD. Une seule opération (associant la SONIBANK, SICR-KOKARI et des fonds de garantie fournis par des projets) prévoit une prise de risque très partielle et progressive de cette banque.

(f) Autres caractéristiques des SFD

Sauf quelques exceptions à rechercher principalement parmi les mutuelles, les SFD du Niger ne sont pas encore capable de survivre et de se développer sur la seule base de leur activité d'épargne et de crédit. Globalement, les produits d'exploitation issus des activités financières ne représentent qu'un peu moins de la moitié des produits totaux.

Les structures internes des SFD restent encore trop faibles voire très insuffisantes. Peu d'entre eux disposent d'un plan d'affaires ou d'une réelle stratégie de croissance et de développement. Leur développement se fait en général de façon opportuniste pour répondre à la demande d'un projet, souvent sans réelle analyse de marché. Leurs ressources humaines et leurs outils de gestion et de contrôle interne restent en général déficients.

(g) Problématique de l'innovation

Les modèles des SFD diffusés actuellement au Niger ont permis d'offrir des services financiers à une clientèle qui n'avait pas accès à ceux des banques. Ils ne permettent cependant pas, actuellement, de répondre à l'ensemble de la demande des populations pauvres. En particulier :

- ils restent généralement difficilement utilisables par les plus pauvres ;
- ils leur sont impossibles d'assurer leur rentabilité (pérennité) et donc leur présence dans les zones les moins densément peuplées,
- leur contribution au développement de l'agriculture, de l'élevage et des activités génératrices de revenus urbaines, reste insuffisante.

Organisation du secteur de la microfinance

(a) Cadre juridique et position des SFD existants

Au Niger, les opérations de crédit relèvent de la loi 90-18 du 6 août 1990 portant réglementation bancaire au Niger qui prévoit un agrément préalable comme banque ou établissement financier (capital minimum de 100 millions de FCFA pour les établissements financiers¹² et 1000 millions de FCFA pour les banques). Au plan communautaire un cadre juridique plus adapté a été élaboré (Loi PARMEC) et adopté par le Conseil des Ministres de l'UMOA en décembre 1993. Il n'est entré en vigueur au Niger qu'au travers de l'ordonnance N°96-024 du 30 mai 1996 portant réglementation des institutions mutualistes d'épargne et de crédit. Le décret d'application N°96-416/PRN/MEF/P de cette loi a été promulgué le 9 novembre 1996.

¹² cette norme a été portée à 300 millions à compter du 1^{er} janvier 2000

Ces textes définissent la réglementation applicable aux mutuelles d'épargne et de crédit : « groupements de personnes dotés de la personnalité morale, à capital variable et sans but lucratif fondés sur des principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant pour objet, la collecte de l'épargne de ses membres en vue de leur consentir des crédits". L'institution doit en outre respecter les règles d'action coopératives définies par cette ordonnance. Cette ordonnance s'applique également à leurs unions, fédérations ou confédérations.

Les autres structures ou organisations, non constituées sous forme mutualiste, et ayant pour activité la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit, sont régies, en vertu de l'article 6 de l'ordonnance n°90-024 par une convention spécifique à signer avec le Ministre des Finances. Cette convention détermine notamment les conditions d'exercice des activités, les modalités de reconnaissance de ces structures, les règles de leur fonctionnement, les modalités de leur contrôle. D'une durée maximale de cinq (5) ans, la convention peut être renouvelée.

(b) Organisation institutionnelle

Les institutions publiques actives dans le secteur sont :

- le Ministère des Finances et de l'Economie qui au terme de la législation en vigueur assume la tutelle du secteur ; il intervient au moyen d'une cellule spécifique chargée de l'agrément du suivi et du contrôle des SFD (Direction Générale de l'Economie, Direction de la Monnaie, de l'Epargne et du Crédit) ;
- la BCEAO ;
- le Ministère du Développement Agricole qui intervient au travers d'une Cellule de Promotion et de Suivi du Crédit Rural (logée à la Direction des Etudes et de la Programmation) ;
- le Ministère du Plan et les autres Ministères chargés du développement qui assurent la supervision de projets à volets crédit.

L'Association Nigérienne des Institutions Professionnelles de la Microfinance a vu le jour en septembre 1999 et s'est donné pour objet :

- de contribuer à la professionnalisation et au renforcement de ses membres
- de contribuer au renforcement, au développement et à l'auto régulation du secteur,
- de représenter le secteur dans les discussions avec les partenaires, notamment au dialogue de politique avec l'Etat, au niveau national mais aussi aux niveaux régional et international.

Les bailleurs de fonds qui financent et appuient fortement le secteur : mise en place de fonds de garantie, de lignes de crédit, projets à volet crédit, projets d'appui à l'émergence d'IMF, formation,...

Les ONG, opérateurs aux modalités d'intervention variées : appui à l'émergence d'IMF, distribution directe de crédits, appui technique à certaines IMF.

Synthèse des opportunités et contraintes

Externes

(a) Cadre général

Opportunités :

- les potentialités significatives de développement de l'agriculture et de l'élevage ;
- la capacité de la société nigérienne à aboutir dans sa lutte pour la démocratie ;
- un Gouvernement qui mise sur le partenariat et la décentralisation ;
- l'émergence de la société civile (ONG de développement et organisations rurales notamment).

Contraintes :

- l'austérité du climat et son imprévisibilité pèsent sur l'ensemble des activités

économiques et donc la microfinance ;

- le pays est vaste, les distances sont grandes et de nombreuses zones restent enclavées et difficiles d'accès ;
- la population est inégalement répartie mais la plupart du temps peu dense ;
- cela se reflète dans le tissu économique qui reste limité et fragile ;
- l'analphabétisme demeure trop répandu ;
- le contexte macro-économique déséquilibré ;
- une forte fluctuation des prix sur certaines filières du fait de leur inorganisation.

(b) Demande « et marché » pour les Services Financiers Décentralisés

Opportunités :

- une demande solvable existe et elle est potentiellement importante ;
- les services financiers ont des impacts positifs importants ;
- certains utilisateurs ont le souci de sauvegarder les quelques sources de financement qui leur sont accessibles.

Contraintes :

- la demande est dispersée, mal connue et les coûts de transaction sont donc élevés ;
- les méthodes et les produits financiers actuellement mis en œuvre ne permettent de répondre que très partiellement à cette demande.

(c) Principales stratégies gouvernementales

Opportunités :

- des options claires au niveau des politiques et stratégies globales ont été prises qui permettent de miser sur le développement d'un secteur professionnel de la microfinance.

Contraintes :

- ces options ne se sont pas encore réellement traduites dans les faits et leur traduction en mesures opérationnelles demandait la production d'un document de stratégie spécifique au secteur (le présent document) ;
- les opérations de crédit/projet ou de crédit réalisées par des structures non financières sont encore nombreuses et introduisent des distorsions importantes préjudiciables au développement d'une offre pérenne de services financiers.

(d) Cadre réglementaire

Opportunités :

- le cadre réglementaire actuel prend en compte de façon globalement satisfaisante les structures de type mutualiste.

Contraintes :

- il reste cependant perfectible pour ce qui concerne les systèmes mutualistes ;
- il ne couvre pas les situations des systèmes non-mutualistes ;
- il est insuffisamment mis en œuvre.

(e) Système judiciaire

Opportunités :

- certaines opérations de recouvrement ont pu être menées avec succès, parfois avec l'appui des autorités administratives ou coutumières.

Contraintes :

- elles restent cependant l'exception ;

- le fonctionnement du système judiciaire est déficient et certaines de ses décisions manquent de clarté ;
- le cadre juridique de la microfinance est méconnu par l'appareil judiciaire ;
- le contrôle interne au niveau de l'appareil judiciaire est insuffisant ;
- l'obstruction des certaines autorités coutumières ou administratives au processus de recouvrement.

(f) Difficulté pour les SFD d'accéder à des ressources financières suffisantes

Opportunités :

- la quasi-totalité des bailleurs de fonds extérieurs reconnaissent aujourd'hui l'importance de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté et la nécessité de miser sur le développement d'une offre pérenne assurée par des institutions spécialisées et professionnelles.

Contraintes :

- le statut des ressources financières mises en place dans le cadre des projets (« lignes de crédit ») reste en général confus, notamment après la fin des projets ;
- les banques commerciales ne jugent pas attractif le refinancement des SFD (au moins compte tenu de leur stade actuel de développement).

(g) Organisation institutionnelle du secteur

Opportunités :

- le Gouvernement a érigé le dialogue de politique entre l'Etat, les acteurs sociaux et économiques et la société civile comme un objectif prioritaire de son programme de gouvernement ;
- les SFD se sont dotés d'une association professionnelle.

Contraintes :

- il n'existe pas de cadre de concertation formellement institué au niveau du secteur et les mécanismes informels de concertation qui ont fonctionné dans le passé se sont essouffés.

Internes

(a) Méthodologies d'intervention et stratégies de développement

Opportunités :

- des expériences diversifiées sont en cours au Niger qui ont un potentiel intéressant.

Contraintes :

- la quasi-totalité des SFD font du pilotage à vue et ne disposent pas d'un plan d'affaire à moyen terme ;
- les SFD se concentrent sur l'atteinte de l'équilibre financier sur la base des produits financiers et des méthodes actuelles sans avoir les moyens (et souvent même le désir) de concevoir et mettre au point des modèles et produits nouveaux ;
- les méthodologies et les produits financiers existant aujourd'hui ne permettent de répondre que de façon partielle à la demande des populations pauvres ou rurales ;
- la plupart des SFD n'ont pas de capacité interne d'analyse et de suivi d'impact.

(b) Ressources humaines, organisation interne et management

Opportunités :

- le secteur peut compter sur un noyau de cadres motivés issus principalement de projets de développement et aussi du secteur bancaire.

Contraintes :

- l'appropriation des systèmes mutualistes par leurs membres reste souvent largement insuffisante même au niveau des caisses de base et n'a pas encore débouché sur l'émergence de leaders issus de ces caisses et capables de contribuer à leur structuration en réseaux ;
- les ressources humaines existantes restent qualitativement et quantitativement insuffisantes ;
- l'organisation interne des SFD comporte en général de nombreuses lacunes ;
- les outils de comptabilité et de gestion sont insuffisants ;
- les mécanismes de contrôle interne sont à mettre en place ou à perfectionner ;
- seuls quelques SFD font appel à des contrôles externes ;
- l'offre externe de services disponible au Niger est insuffisante ou trop coûteuse pour permettre de palier aux déficiences précédentes ;
- le développement de certaines compétences « en interne » est souvent d'un coût trop élevé pour nombre de SFD ;

*(c) Structure financière des SFD*Contraintes :

- la plupart des SFD ont des niveaux de fonds propres ou de ressources stables à long terme insuffisants (bilans déséquilibrés), ce qui limite leur capacité à faire du crédit et à accéder au refinancement.
- l'inadéquation entre ressources et emplois qui en découle limite la possibilité des SFD de proposer des crédits à long et moyen terme.

3. JUSTIFICATION DE LA STRATÉGIE

La conception et la formalisation d'une telle stratégie nationale de microfinance répond en effet à une demande de l'ensemble des principaux partenaires actifs dans le secteur :

- les opérateurs et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) souhaitent que la reconnaissance de leur profession¹³ se traduise au niveau des politiques, par des options et des mesures claires en faveur du développement d'un secteur professionnel de la microfinance et à l'élaboration desquelles ils sont prêts à contribuer activement ;
- l'ensemble des bailleurs de fonds ont une demande similaire et en outre, progressivement, cherchent à aligner leurs méthodes d'appui sur les bonnes pratiques élaborées et reconnues au niveau international, notamment par l'abandon de la logique « crédit-projet » au profit de celle de la construction d'institutions pérennes de microfinance ;
- le Ministère des Finances et de l'Economie considère que la stratégie de microfinance constitue une contribution importante à celle, plus globale, de réduction de la pauvreté qui servira de base aux programmes d'appui négociés avec le FMI et la Banque Mondiale ; elle sera également pour lui une référence essentielle pour lui permettre d'atteindre les objectifs de redressement et de développement du secteur financier et jouer le rôle de tutelle qui lui est confié dans le cadre de la loi PARMEC ;
- les Ministères « de développement » et tout spécialement le Ministère du Développement Agricole militent en faveur de la construction de SFD pérennes. Ils ont cependant le souci que les objectifs de respect du cadre juridique et de rentabilité des SFD ne remettent pas en cause la finalité et l'impact de la microfinance comme outil de lutte contre la pauvreté et d'appui au développement économique.
- la BCEAO reconnaît le besoin d'adopter pour le développement de la microfinance une démarche organisée de manière à permettre la diversification des sources de financement de l'économie.

¹³ Association Nigérienne des Institutions Professionnelles de la Microfinance (ANIP-MF) créée le 15 septembre 1999

4. VISION À LONG TERME DU SECTEUR

La vision telle que présentée ici comporte une projection de l'évolution de l'impact des SFD et un certain nombre d'objectifs :

- des systèmes financiers viables et offrant des services diversifiés ;
- un cadre juridique et des mécanismes de contrôle adaptés ;
- une articulation pérenne entre les SFD et le secteur financier formel ;
- des prestations de services pérennes et adaptées sont accessibles pour les SFD ;
- un secteur organisé et géré dans le cadre d'un partenariat ;
- une association professionnelle efficace ;
- des mécanismes pérennes d'innovation permettent aux SFD de continuer à évoluer.

Les impacts attendus du développement de la microfinance sont en termes qualitatifs :

- l'augmentation des revenus de la population ;
- l'augmentation de la sécurité alimentaire des populations ;
- la densification et la monétarisation du tissu économique ;
- une contribution à la lutte contre l'exclusion ;
- une diminution du surendettement des ménages ;
- une sécurisation de l'épargne des ménages et des liquidités de leurs organisations ;
- renforcer les capacités d'auto-promotion, les savoir-faire et l'autonomie des ménages et de leurs organisations.

Les impacts attendus du développement de la microfinance seraient en termes quantitatifs :

- les SFD seraient présents sur l'ensemble du territoire avec une accessibilité comparable à celle qu'offrent les marchés,
- le taux de pénétration et la population active touchée passerait de 3% et 140 000 clients¹⁴ actuellement à 15% et 700 000 clients dans dix ans ;
- les ressources (parts sociales et d'épargne) passeraient de 2,1 milliards à 11 milliards dans dix ans ;
- l'encours de crédit passerait de 3 milliards à 15 milliards dans dix ans.

Des systèmes financiers viables et offrant des services diversifiés

Objectifs visés

Les SFD sont viables et totalement autonomes pour la plupart :

- ils sont en conformité avec les cadres législatifs et réglementaires relatifs aux activités de microfinance ;
- ils couvrent leurs charges sans recourir à des subventions externes ;
- leurs ressources humaines sont professionnelles et ils se sont dotés d'outils de gestion et de contrôle performants ;
- leur statut juridique est adapté ;
- leur gouvernance est organisée de façon satisfaisante.

Les SFD présentent une diversité de modèles et de structurations :

- certains sont de nature mutualiste, d'autres non ;
- les cadres et techniciens nécessaires à leur pérennité font partie des systèmes financiers décentralisés auxquels ils offrent leur service ou appartiennent à d'autres structures pérennes qui appuient les SFD ;
- les SFD sont de taille variable et leur implantation géographique répond à un plan cohérent

¹⁴ y compris les 70 000 membres des groupements MMD

leur permettant d'atteindre la viabilité financière ;

- les structures qui composent les SFD sont de nature (formelle/informelle) et de taille variable, allant de l'établissement de crédit respectant la loi bancaire jusqu'à des organisations informelles de petite taille et très décentralisées.

Les services offerts par les SFD sont diversifiés :

- épargne disponible à vue ou dépôts à terme, de durées variables, rémunérés ;
- crédit de montant, de durée, d'objet, de mode de déblocage et de remboursement diversifiés ;
- produits d'assurance simples, produits de garantie, offre de moyens de paiement en milieu urbain et rural, capital risque ...

Le cadre juridique et les mécanismes de contrôle sont adaptés

Objectifs visés

Le cadre législatif et réglementaire de la microfinance est adapté :

- il est compatible avec les objectifs de viabilité financière des SFD et les contraintes du contexte dans lequel ils interviennent ainsi que les finalités de la microfinance.
- la convention-cadre a évolué vers un cadre législatif et réglementaire adapté aux SFD non-mutualistes viables et qui se sont développés selon des modèles diversifiés.
- la loi PARMEC et la réglementation qui lui est liée évoluent au fur et à mesure du développement des systèmes financiers décentralisés et de l'évolution du contexte ;
- l'ensemble des acteurs présents au Niger participent à la mise en œuvre du cadre réglementaire et contribuent à son amélioration.

Les moyens dont disposent la BCEAO et le Ministère des Finances et de l'Economie sont suffisants et adaptés pour contrôler de manière efficace les systèmes financiers décentralisés en regard de la réglementation et pour prendre les mesures nécessaires en cas de dérive.

Les SFD s'articulent selon des mécanismes pérennes avec le secteur financier formel

Objectifs visés

Les SFD présentant des garanties intrinsèques et extrinsèques habituelles en regard de la pratique bancaire ont accès à des refinancements bancaires (ou autres, mais pérennes) à des conditions commerciales.

Les lignes de crédit projet seraient rendues accessibles au secteur de la microfinance dans le respect des principes suivants :

- transparence et accessibilité aux SFD sans discrimination ;
- clarté du statut juridique des ressources publiques (lignes de crédit) ;
- respect de la logique de désengagement de l'Etat par rapport à la fonction de refinancement (pas d'interventions directes et canalisation des lignes de crédit au travers des banques).

Des prestations de services pérennes et adaptées sont accessibles aux SFD

Objectifs visés

Ces prestations sont de natures diverses :

- contrôle externe, audit et commissariat aux comptes ;
- formation des cadres et dirigeants des SFD ;
- conseil et mise en place d'outils de gestion et de contrôle (système comptable, système d'information, manuel de procédures...) ;
- appui à l'élaboration de plan stratégique.

Ces prestations sont en partie ou en totalité internalisées pour les SFD qui en font le choix. Les prestataires ont une implantation nationale ou régionale (pays proches) et les coûts de leurs prestations sont à la portée des SFD.

Un secteur organisé et géré dans le cadre d'un partenariat

Objectifs visés

Une organisation institutionnelle du secteur permettant aux différents acteurs de :

- se retrouver sur une stratégie commune dans le respect de la spécificité de chacun (mandat, nature institutionnelle, niveaux national et régional) ;
- mener un dialogue de politique constructif permettant au secteur de progresser ;
- résoudre par la concertation et la négociation les possibles conflits.

Une dynamique basée sur la diversité et la complémentarité des points de vue et l'équilibre entre les rôles que ce soit :

- entre les partenaires qui « demandent » (populations et leurs organisations, Ministères chargés du Développement, ONG de développement...) et ceux qui « offrent » (SFD, ANIP, Ministère chargé du contrôle, BCEAO...);
- entre les partenaires suivant des logiques (a) d'intérêt privé (SFD, populations clientes ou potentiellement clientes) ou (b) d'intérêt collectif (Etat, Société civile de développement).

Une association professionnelle efficace

Objectifs visés

La promotion des SFD à travers l'association professionnelle ANIP-MF s'articule autour de quatre dimensions :

- la représentation, le développement d'une capacité de proposition et la défense des intérêts des SFD auprès de l'environnement institutionnel,
- le respect de normes professionnelles élaborées de façon concertée et dans le respect des spécificités de chaque SFD
- la promotion du développement des SFD par l'amélioration de l'offre de services
- la communication.

Des mécanismes pérennes d'innovation permettent aux SFD de continuer à évoluer

Objectifs visés

Les SFD auront développé en leur sein une capacité financière et technique leur permettant de répondre en grande partie à la nécessité de continuer de faire évoluer leur technologie de microfinance. Les appuis additionnels se feront au travers de mécanismes pérennes.

5. GRANDS PRINCIPES DIRECTEURS

Les grands principes directeurs qui animeront les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie sont les suivants :

- construire une offre de services financiers décentralisés adaptés et accessibles aux populations cibles,
- construire des systèmes financiers décentralisés appropriés par leurs membres
- rechercher la pérennité des opérateurs de microfinance (viabilité et professionnalisation),
- organiser et gérer le secteur de façon pérenne selon une logique de partenariat,
- concilier du mieux possible la finalité du secteur et la recherche de viabilité financière.